



Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

Tableau 18: Centrales existantes des aménagements à accumulation classées par bassins fluviaux

Etat au: 1er janvier 2022

Puissance maximale disponible aux bornes des alternateurs

Production moyenne annuelle escomptée (pompage-turbinage non compris)

Bassin fluvial	Nombre de centrales	Puissance (MW) (1MW = 1000kW)	Production escomptée (GWh) (1GWh = 1 Mio kWh)		
			Hiver	Eté	Année
Rhin	14	1'331.80	1'432.54	1'948.70	3'381.24
Aar	15	1'016.50	691.01	1'459.57	2'150.58
Reuss	6	255.20	190.60	263.40	454.00
Limmat	5	502.18	293.30	250.80	544.10
Rhône	21	3'443.40	3'244.30	3'204.37	6'448.67
Tessin	12	1'032.85	1'326.20	1'350.40	2'676.60
Adda	7	282.00	335.84	376.48	712.32
Inn	2	360.00	493.40	800.50	1'293.90
Adige					
Total:	82	8'223.93	8'007.19	9'654.22	17'661.41

- Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.
- 15 centrale(s) de pompage pur et 0 centrale(s) en construction ne sont pas prise(s) en considération.
- Aménagements internationaux: seule la part de souveraineté suisse est prise en considération.
- L'emplacement des 82 centrales est déterminant pour leur répartition selon les bassins fluviaux.
- Energie de pompage pour l'accumulation saisonnière non déduite.